

# Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1202 Fondements disciplinaires et didactiques en géographie			
Code	PERH1B22GEO	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Sophie KILESSE</b> (sophie.killesse@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Laure-Anne VAN DEYNZE</b> (laure-anne.van.deynze@helha.be) HELHa Loverval <b>Marc DEPREZ</b> (marc.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires et didactiques pour enseigner la géographie en portant le focus sur des éléments spécifiques à la S1 et la S3 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement de la géographie de la S1 à la S3 ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- de situer un fait ou un phénomène spatial en mobilisant le vocabulaire adéquat et des repères spatiaux pertinents.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'évolution de l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- de sélectionner des représentations de l'espace pertinentes pour analyser un phénomène géographique. de caractériser / comparer l'organisation de territoires en mettant en évidence les spécificités des espaces qui les composent.
- de réaliser la transposition didactique des sujets ci-dessus sur les objets du Tronc commun.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH1B22GEOA Fondements didactiques en géographie 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH1B22GEOA Fondements didactiques en géographie 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements didactiques en géographie			
Code	6_PERH1B22GEOA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sophie KILESSÉ (sophie.killesse@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires et didactiques pour enseigner la géographie en portant le focus sur des éléments spécifiques à la S1 et la S3 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement de la géographie de la S1 à la S3 ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- de situer un fait ou un phénomène spatial en mobilisant le vocabulaire adéquat et des repères spatiaux pertinents.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'évolution de l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- de sélectionner des représentations de l'espace pertinentes pour analyser un phénomène géographique.
- de caractériser / comparer l'organisation de territoires en mettant en évidence les spécificités des espaces qui les composent.
- de réaliser la transposition didactique des sujets ci-dessus sur les objets du Tronc commun.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

En lien avec les choix didactiques et disciplinaires à réaliser en sciences humaines, cette UE vise la mise en place des grands repères géographiques et les outils de base de la discipline ainsi que l'occupation du sol et son évolution à travers le monde.

Les foyers de la population à différentes échelles, l'occupation du sol en milieux urbain et rural et les évolutions en lien avec la déforestation, l'étalement urbain, les mutations de l'agriculture et la mondialisation.

### Démarches d'apprentissage

La mise en place des savoirs, savoir-faire et compétences visés par les acquis d'apprentissage se fait sur la base d'activités individuelles ou collaboratives lors de période en présentiel ou en autonomie. Ces activités seront alternées avec des temps de structuration des connaissances ou de clarification des savoirs, savoir-faire et compétences visés.

Selon les opportunités : intervention de personnes ressources, visites de terrain et/ou culturelle.

Les étudiants sont amenés lors de ces différents temps à prendre notes afin de compléter les supports de cours mis à leur disposition.

## Dispositifs d'aide à la réussite

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours. La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

## Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Portail numérique <https://prof.scienceshumaines.be>.

Le Grand Atlas des éditions De Boeck

Les géoportails géographiques et thématiques renseignés sur le portail des sciences humaines.

Les publications de la FEGEPRO en lien avec le numérique et le Tronc commun.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours seront mis en ligne sur ConnectEd : supports numériques, notes de cours, liens vers des sites et articles de référence.

Les consignes des travaux à réaliser.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation porte:

- sur des productions en cours d'apprentissage et des travaux pour 20% ;
- sur un examen écrit classique et/ou numérique pour 50 % portant sur la maîtrise des savoirs disciplinaires et didactiques.
- sur un examen oral précédé d'un temps de préparation individuel portant sur la maîtrise des compétences géographiques, les capacités à analyser un phénomène géographique tel que la déforestation, une mutation de l'espace agricole (remembrement) ou l'étalement urbain.

Au Q2/Q3, l'évaluation porte uniquement sur l'examen écrit.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20			Trv	20
Période d'évaluation	Exm	80			Exe	80

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

### Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).